

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE
DU 22 JUIN 2020 à 19H00

Présents : BAGOT Dominique, BARBIER Eric, BAUDOIN Jérôme, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BOUSSON Stéphane, BUTEZ Marie-Laure, CAMPAGNA Sophie, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, GERIN Laura, GIROND Isabelle, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MONTLEVIER Sarah, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André, SAPPEY Romain

Absents : AVERLAND Valérie

Secrétaire de séance : BUISSON Nicole

ORDRE DU JOUR

- 2020-037: Budget Commune de CHATTE-Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif-Exercice 2019
- 2020-038: Budget JARDIN FERROVIAIRE-Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif-Exercice 2019
- 2020-039: Affectation du résultat de fonctionnement- Budget Commune de CHATTE-Exercice 2019
- 2020-040 : Affectation du résultat de fonctionnement- Budget JARDIN FERROVIAIRE-Exercice 2019
- 2020-041 : Vote des taux d'imposition de l'année 2020
- 2020-042 : Budget Commune de CHATTE-Approbation du budget primitif 2020
- 2020-043 : Budget JARDIN FERROVIAIRE-Approbation du budget primitif 2020
- 2020-044: Convention d'attribution de compensation versée par la commune de CHATTE année 2020- régime de la Fiscalité Professionnelle Unique
- 2020-045: Attributions subventions communales aux associations- Budget Commune de CHATTE-Budget primitif 2020
- 2020-046 : Renouvellement de la convention d'occupation précaire d'un local à usage professionnel à l'EURL « La Bulle Grenobloise » à titre payant
- 2020-047 : Election des membres et des suppléants composant la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- 2020-048 : Proposition de membres de la commission des impôts directs
- 2020-049 : Déclassement et désaffectation d'une partie du chemin dit des Martinons (chemin de Manet)
- 2020-050 : Echange entre la commune de Chatte et Mme Corinne CAZANOVA épouse Andéol-Création et classement d'un nouveau chemin rural de jonction entre le chemin des Martinons (chemin de Manet) et le chemin des Colombès
- 2020-051 : Convention de mutualisation des achats de matériel de protection sanitaire dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 avec Saint-Marcellin –Vercors Isère Communauté (SMVIC)

L'adjointe aux Finances présente au Conseil Municipal et met aux voix les différents Comptes de Gestion dressés par le Trésorier et les Comptes Administratifs de l'année 2019 ainsi que les affectations des résultats aux budgets 2020.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (le Maire s'étant retiré au moment du vote des comptes administratifs les différents Comptes Administratifs de l'année 2019 (Commune(037), Jardin Ferroviaire (038)) ainsi que les affectations des résultats aux budgets 2020 Commune(039), Jardin Ferroviaire (040)).

n° 037 :CG puis CA-Budget Commune de CHATTE 2019

FONCTIONNEMENT	Réalisé (mandats/titres)
DEPENSES	2 130 544.44 €
RECETTES	2 833 514.71 €

Soit un résultat de l'exercice 2019 de : **+ 794 970.27 €**
Le résultat antérieur est de : **+ 136 695.27 €**
Soit un résultat de clôture 2019 de : **+ 931 665.54 €**

INVESTISSEMENT	Réalisé (mandats/titres)	Restes à réaliser 2019
DEPENSES	2 489 233.51 €	170 886.00 €
RECETTES	3 142 695 .69 €	186 563.00 €

Soit un résultat de l'exercice 2019 de : **+ 653 462.18 €**
Le résultat antérieur est de : **- 1 375 503.35 €**
Soit un résultat de clôture 2019 de : **- 722 041.17 €**
Le solde des restes à réaliser 2019 est de : **+ 15 677 €**
Soit un besoin de financement de : **- 706 364.17 €**

n° 038 : CG puis CA-Budget Jardin Ferroviaire 2019

FONCTIONNEMENT	Réalisé (mandats/titres)
DEPENSES	336.53 €
RECETTES	5 435.70 €

Soit un résultat de l'exercice 2019 de : **+ 5 099.17 €**
Le résultat antérieur est de : **+ 455.21 €**
Soit un résultat de clôture 2019 de : **+ 5 554.38 €**

INVESTISSEMENT	Réalisé (mandats/titres)
DEPENSES	42 610.43 €
RECETTES	42 441.12 €

Soit un résultat de l'exercice 2019 de : **- 169.31 €**
Le résultat antérieur est de : **- 15 262.62 €**
Soit un résultat de clôture 2019 de : **- 15 431.93 €**
Soit un besoin de financement de : **- 15 431.93 €**

n°039 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 au budget Commune de CHATTE 2020

- résultat de fonctionnement 2019 à affecter : **+ 931 665.54 €**
- Solde d'exécution d'investissement 2019 : **- 722 041.17 €**
- Solde reste à réaliser d'investissement : **+ 15 677 €**
- Soit un besoin de financement de : **- 706 364 .17€**
Affecté en
- Réserve R 1068 en investissement pour : **706 364 .17€**
- et en Report de fonctionnement R 002 pour : **225 301.37€**
- soit un déficit reporté D 002 de : **0.00 €**

N°040 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 au budget Jardin Ferroviaire de CHATTE 2020

- résultat de fonctionnement 2019 à affecter :	+	5 554.38 €
- Solde d'exécution d'investissement 2019 :	-	15 431.93 €
- Solde reste à réaliser d'investissement :		0.00 €
- Soit un besoin de financement de :	-	15431.93 €

Affecté en

- Réserve R 1068 en investissement pour :	5 554.38 €
- et en Report de fonctionnement R 002 pour :	0.00 €
- soit un déficit reporté D 002 de :	0.00 €

L'adjointe aux Finances :

- Propose ensuite le vote des taux pour les deux taxes additionnelles suivantes (041) :
- Présente également les Budgets Primitifs 2020 de la Commune de Chatte (042) et son budget annexe Le Jardin Ferroviaire (043).
- propose la liste des subventions aux associations (045), le Maire, André ROUX et Madame Laura GERIN n'ayant pas pris part au vote:

N°041 : vote des taux d'imposition de l'année 2020

	TAUX 2019	TAUX 2020	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2020	PRODUITS 2020
TAXE FONCIERE BATIE	20.72%	20.72%	5 049 000 €	1 046 153 €
TAXE FONCIERE NON BATIE	42.36%	42.36%	132 500 €	56 127 €
				1 102 280 €

N°042 : approbation du Budget Primitif 2020- Budget COMMUNE de CHATTE

BUDGET COMMUNAL	MONTANTS VOTES 2020
Fonctionnement	
Dépenses	3 023 552.23 €
Recettes	3 023 552.23 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	2 642 940.88 €
Recettes	2 642 940.88 €

N°043 : approbation du Budget Primitif 2020- Budget JARDIN FERROVIAIRE

BUDGET JARDIN FERROVIAIRE	MONTANTS VOTES 2020
Fonctionnement	
Dépenses	10 990.08 €
Recettes	10 990.08 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	43 696.53 €
Recettes	43 696.53 €

N° 045 : Attributions subventions communales aux associations- Budget COMMUNE de CHATTE-Budget primitif 2020

Après étude en commission et dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2020 à l'article 6574, les attributions des subventions aux associations ont été approuvées à l'unanimité (André ROUX, le Maire et Laura GERIN n'ayant pas pris part au vote) selon la répartition ci-dessous :

Subvention de fonctionnement aux associations	MONTANT
DEPENSES	104 130 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020		NOM DE
L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE		montant accordé
ACCA (société de chasse)		370,00 €
ADMR		20 160,00 €
AFR (Association Familles Rurales)		12 000,00 €
subvention exceptionnelle		4 200,00 €
subvention exceptionnelle		1 200,00 €
AMEDE'US		300,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS		3 000,00 €
AMIS DE LA GALICIERE		900,00 €
subvention exceptionnelle		2 500,00 €
ARIA 38 (concerne les personnes handicapées)		100,00 €
ASA SAINT MARCELLINOISE (sports mécanique)		3 000,00 €
CANTINE LE CHAT GOURMAND		3 000,00 €
remboursement		19 000,00 €
CENTRE LEON BERARD		50,00 €
CLUB DE L'AGE D'OR		150,00 €
CLUB DE DANSE		700,00 €
COMICE JEUNES AGRICULTEURS		100,00 €
COMITE DES FETES		2 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE		500,00 €
FOYER POUR TOUS		700,00 €
FRANCE ALZHEIMER ISERE		50,00 €
HARMONIE DE CHATTE		
Salaire Chef d'Orchestre		5 600,00 €
achats instruments		1 500,00 €
L AND G QUARTET		300,00 €
LOCOMOTIVE		50,00 €
PARALYSES DE France		50,00 €
PARTENARIAT FRANCO-POLONAISE		250,00 €
QUATRE A (chiens d'aveugle)		50,00 €
RADIO SUD GRESIVAUDAN		300,00 €
RESTOS DU CŒUR		1 550,00 €
SOU DES ECOLES		4 500,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS		80,00 €
TAPE DANS LE MIL		300,00 €
TENNIS DE CHATTE		1 000,00 €
THELEME		500,00 €
UNION SPORTIVE CHATTOISE		7 000,00 €
subvention exceptionnelle		2 200,00 €
		1 200,00 €
subvention exceptionnelle		1 000,00 €
VOIE DE LA TORTUE		300,00 €
ZAMIS DE LA PETANQUE		300,00 €
total subventions exceptionnelles		46 900,00 €
total subventions courantes		55 110,00 €
total subventions		102 010,00 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES		
ADAPEI DROME élèves x 60 €		60,00 €
LETP BELLEVUE élèves x 60 €		660,00 €
MFR CHATTE		800,00 €
Subvention élèves x 60 €		420,00 €
MFR COUBLEVIE		60,00 €
MFR Le village St-André le Gaz		60,00 €
PASSIFLORE élèves x 60 €		60,00 €
Total établissements scolaires		2 120,00 €
TOTAL GENERAL		104 130,00 €

La séance s'est poursuivie et le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- de **PRENDRE ACTE** du montant prévisionnel de l'attribution de compensation pour l'année 2020 versée par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté qui s'élève à 863 516 euros répartis équitablement sur 12 mois et d'approuver la convention relative au montant et aux modalités de versement de cette attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique.
- d'**APPROUVER** le renouvellement de la convention d'occupation à titre payant, soit 320 euros par mois, de 70m2 du local communal situé 84 route de Saint-Antoine, à l'EURL « la Bulle Grenobloise », représentée par son Gérant, Monsieur CHARDON, afin de stocker ses fûts de bières et le matériel dont il a besoin dans le cadre de son activité artisanale et commerciale.
- de **DESIGNER** les membres de la Commission d'Appel d'offres élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Président de la commission d'appel d'offres : André ROUX

Membres

Nombre de votants : 22

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Sièges à pouvoir : 3 titulaires

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste Daniel BERNARD	22	3	0	3

LES MEMBRES TITULAIRES ELUS : BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, FAVETTO Jean-Pierre

LES MEMBRES SUPPLEANTS ELUS : BAGOT Dominique, CLAUDEPIERRE Bernard, BAUDOIN Jérôme

- de **DRESSER** une liste de 32 noms suivante afin que le directeur des services fiscaux puisse nommer les commissaires siégeant à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans laquelle 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants doivent être nommés.

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
MARCHAND Gilbert	DELAYE Gérard
GIROND Isabelle	BOUSSON Stéphane
REYNET Jeanine	GIRARD Pierre
GAMET Christophe	BARBIER Éric
FAURE Alain	VAYSSIERE Agnès
FRANDON Patrick	BARRIER Maurice
BAZZOLI Jacques	COTTANT Raymonde
PELERIN Gérard	DUSSERT Jean-Charles
BERNARD Daniel	GREFFE Gabriel
PAIN Joseph	PINET Martine
FAVETTO Jean-Pierre	BRUNET Alain
BOISSET Maurice	MARTIN Thierry
DUBUIS Bernard	ISERABLE Nicolas
AGERON Jean-Paul	BAZZOLI Maryse
MIETON Daniel	FERRIEUX Daniel
SERVE Michel	GERMAIN Eric

• d'**APPROUVER** le déclassement et la désaffectation de la partie du chemin des Martinons (chemin de Manet) à partir de la propriété de Madame Corinne CAZANOVA épouse Andéol dès lors qu'il n'est plus utilisé comme voie de passage ou randonnée et qu'il est devenu impraticable.

• d'**ECHANGER** avec Madame Corinne CAZANOVA épouse ANDEOL des parcelles afin d'établir un nouveau chemin rural permettant la jonction entre le chemin des Martinons et le chemin des Colombès, de la façon suivante :

- parcelles aliénées par la Commune constituant l'ancien chemin des Martinons au profit de Madame Corinne CAZANOVA épouse ANDEOL :

- B 2875

- B 2876- B 2892

- B 2894

- B 2895

- parcelles reçues par la Commune de Madame Corinne CAZANOVA épouse ANDEOL permettant la création du nouveau chemin rural :

- B 2882

- B 2883

- B 2886

- B 2889

cet échange se fera sans soulte de part ni d'autre, l'ensemble des parcelles cédées et l'ensemble des parcelles reçues étant tous deux évalués à 150,00 €.

• d'**APPROUVER** les dispositions de la convention de mutualisation des achats de matériels de protection sanitaire dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 avec la communauté de communes Saint-Marcellin-Vercors Isère Communauté permettant de refacturer à la commune de Chatte la somme de 7 244.95 euros correspondant à l'achat de 3 bidons de gel hydroalcoolique et 2600 masques grand public déclassement et la désaffectation de la partie du chemin des Martinons

La séance est levée à 20 heures 20 minutes

Le Maire
André ROUX